



Collectif Oxygène  
1943, Bd de la Lironde  
34980 Montferrier-sur-Lez

## LEGISLATIVES 2017

A l'attention de M. Jean-Michel Héлары

Monsieur,

Ayant été préalablement interpellé par le collectif « Des terres, pas d'hypers ! », je joins à ma réponse celle que je leur ai faite ; vos questions s'inscrivent totalement dans leurs revendications. Ce préalable étant posé, cela me permet de répondre directement à vos questions.

Sur le projet de zone multi-activités Oxylane à Saint-Clément-de-Rivière, ma réaction d'écologiste attaché à la préservation des terres agricoles conduit à m'opposer à un tel projet. Mais le débat que vous avez animé le 22 avril à Montferrier-sur-Lez était à ce titre très riche d'enseignements. Il abordait la question des investissements intercommunaux et des retours de fiscalité locale, la question des SCoT, la question des PAEN, ... et j'ai trouvé qu'à l'issue de ces débats il y avait bien plus de pistes de progrès à explorer que d'oppositions frontales à revendiquer. Je ne ferai pas ici la synthèse de cette journée fort instructive, j'ai adhéré à l'ensemble des propos qui y ont été tenus.

Une alternative agricole est effectivement à porter, mais je l'expliquais dans ma réponse à « Des terres, pas d'hypers ! », il faut légiférer pour que la reconquête des terres agricoles soit mise sur un même pied d'égalité que la densification des espaces urbains dans les documents d'urbanisme des collectivités locales (PLH, PLU, PLUi, SCoT, ...). Quand une loi imposera qu'un SCoT doit affirmer un quota de valorisation agricole des espaces naturels d'une commune, alors nous aurons une partie de la réponse à cette question-là. Et financièrement, l'établissement intercommunal doit investir ! C'était ma première réaction en 2009, quand sur Clermont l'Hérault est né le projet de zone d'activité sur 70 ha de terres agricoles à la Salamane ; j'avais demandé à ce qu'un même investissement soit réalisé par la Communauté de communes du Clermontais, mais sur un projet alternatif de zone d'activités agricoles ... Mais pour l'intercommunalité, les recettes fiscales ne sont pas les mêmes et la gouvernance d'un tel projet est bien plus complexe (que de la confier à des promoteurs). Or, c'est l'emploi local non délocalisable, l'indépendance alimentaire des bassins de vie, la qualité de notre alimentation et la valorisation de nos paysages qui devraient être pris en compte, en priorité.

En tant que futur député de l'Hérault, je manifesterai évidemment mon opposition à ce projet-là, comme à tous les autres de la même veine. Mais c'est au sein de la représentation nationale que je porterai des textes ou des amendements permettant d'imposer dans les documents d'urbanisme des collectivités locales une reconquête quantitative et qualitative de leurs espaces naturels.

Bien cordialement

**Laurent DUPONT**